

**20.3163****Motion WAK-S.****Unterstützung der Lehrbetriebe****Motion CER-E.****Soutien aux entreprises formatrices****CHRONOLOGIE**

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 04.05.20

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 05.05.20

Aebischer Matthias (S, BE), für die Kommission: Der Ständerat hat das vorliegende Geschäft mit dem Titel "Unterstützung der Lehrbetriebe" gestern Abend ungefähr zur gleichen Zeit behandelt und verabschiedet, wie wir es heute tun, und zwar in Rekordzeit und einstimmig. Das wird wohl hier im Nationalrat ebenso rasch gehen.

Um was geht es? Jährlich werden in der Schweiz rund 75 000 Lehrstellen angeboten. Zwei Drittel dieser Stellen sind bis Ende März meist besetzt, und dann werden noch Lernende für den letzten Drittel gesucht. In einem normalen Jahr funktioniert das gut.

Jetzt, im Corona-Jahr, sieht alles ein bisschen anders aus. Zwar waren bis Anfang März auch rund zwei Drittel der Lehrstellen besetzt, doch mit der Corona-Krise wurden viele Lehrverträge im März und April wieder aufgelöst. Hinzu kommt, dass der restliche Drittel der Lehrstellen, der oft etwas schwieriger zu besetzen ist, jetzt noch schwieriger zu besetzen ist. Der Lehrstellenmarkt ist regelrecht eingebrochen. Auch nicht zu unterschätzen sind die bestehenden Lehrverhältnisse, die möglicherweise wegen der Corona-Krise aufgelöst werden, oder auch die schlechteren Chancen für Lernende, die im Sommer ihre Lehre abschliessen, eine Stelle zu finden.

Der Bundesrat hat gemäss Artikel 13 des Berufsbildungsgesetzes die Möglichkeit, bei einer solchen Situation befristete Massnahmen anzuordnen, die das Gleichgewicht wiederherstellen. Deshalb fordert, so wie schon der Ständerat, auch die Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrates den Bundesrat einstimmig auf, von dieser Möglichkeit rasch und unbürokratisch Gebrauch zu machen. Es geht um das Herzstück der Schweizer Bildung, das duale Bildungssystem, die Berufsbildung. Unsere Einstimmigkeit in der Kommission zeigt, Herr Bundesrat: Geben Sie Gas!

Python Valentine (G, VD), pour la commission: Le dépôt de la motion 20.3163, "Soutien aux entreprises formatrices", a été décidé sans opposition par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats le 28 avril. Le soutien a été unanime hier soir au Conseil des Etats. Elle est soutenue par le Conseil fédéral et, enfin, elle a été approuvée à l'unanimité ce matin par la commission que je représente.

Pourquoi une telle convergence d'opinions? Parce qu'il s'agit ici non seulement de l'avenir professionnel de milliers de jeunes dans notre pays, mais également de leur insertion au sein de notre société aujourd'hui même. Pour vous donner un ordre de grandeur, en ce qui concerne mon canton, ce sont 19 300 jeunes Vaudois qui étaient inscrits en formation professionnelle initiale à la rentrée 2019, dont plus des trois quarts en formation duale. Nous attendions même une augmentation pour la rentrée de cette année. Généralement, les contrats d'apprentissage sont signés entre mai et juin pour la rentrée d'août. Combien, cette année, dans l'ensemble du pays, se trouveront désœuvrés et sans perspectives professionnelles, les entreprises n'osant plus prendre la responsabilité de leur formation dans la grande incertitude et les difficultés financières qui caractérisent cette période historique? Un asséchement immédiat des recrutements est à craindre.

Des milliers et des milliers de jeunes sont menacés de par tout le pays: à Genève, dans le canton de Vaud, bien sûr, mais également dans les cantons de Zurich, Bâle, Berne, etc. L'inactivité et le manque de perspectives pendant plusieurs mois, déjà si difficiles à supporter pour quiconque, peuvent avoir un effet dévastateur sur des adolescents et de jeunes adultes, sans compter les répercussions sociales.

De plus, combien d'apprentis déjà en place vont perdre leur poste alors que leurs entreprises sont menacées de faillite? L'enquête bihebdomadaire lancée auprès des cantons par le SEFRI révèle déjà une hausse très importante du nombre de résiliations de contrats d'apprentissage dans les cantons de Genève, Vaud et Zurich.



Des jeunes sans formation, ce sont des jeunes qui ne trouveront pas de travail. Des jeunes sans travail, ce sont des coûts sociaux programmés.

La crise liée au Covid-19 arrive alors que de nombreux projets d'insertion et de valorisation de la filière professionnelle mettant l'accent sur l'innovation sont en cours d'élaboration, alors que des efforts considérables sont faits afin de favoriser la création de réseaux d'entreprises formatrices, ainsi qu'un programme intercantonal de stages en entreprise en fin de scolarité, justement pour prévenir les risques de non-insertion professionnelle. Il est également à craindre que les fonds en faveur de la formation professionnelle issue des organisations du monde du travail elles-mêmes diminuent fortement. Dès lors, comment garantir que ces projets si nécessaires conservent leur financement dans les mois à venir?

Non seulement ces projets bienfaiteurs sont menacés, mais le système de formation duale tout entier pourrait être miné par la désertion de nombreuses petites entreprises. C'est le cas dans la restauration, par exemple. Le SEFRI nous a fait part de certaines pistes et projets déjà envisagés en collaboration avec les cantons et l'industrie. Il est question par exemple de l'établissement d'une année interscolaire: une première année de scolarité en coordination avec les cantons. Ce type de mesure, en l'occurrence une offre de passerelle, permet d'offrir une solution de suivi aux jeunes. Mais il faut les financer, d'où le besoin d'une garantie législative.

Comment soutenir ces mesures et ces projets? Comment soutenir de manière ciblée et proportionnée les entreprises formatrices, afin de leur permettre d'assurer leur mission? Quelles dispositions d'urgence peuvent être mises en place par la Confédération, conjointement avec les cantons, afin d'assurer un suivi de formation et une perspective professionnelle à ces milliers de jeunes?

Voilà les nombreuses préoccupations et questions qui justifient, aux yeux de la commission que je représente, l'adoption de cette motion. Au nom de notre responsabilité envers les jeunes générations, aujourd'hui, demain, et après-demain, je vous encourage vivement à soutenir cette motion comme l'ont fait nos sénatrices et sénateurs hier soir.

Parmelin Guy, conseiller fédéral: Nous sommes tous d'accord sur le fait que c'est un dossier extrêmement sensible, surtout dans le cadre de la pandémie de coronavirus. La problématique de l'apprentissage est devenue un problème très aigu. M. Aebischer Matthias l'a dit, la loi sur la formation professionnelle, en son article 13, permet à la Confédération de prendre des mesures pour corriger les déséquilibres sur le marché de la formation professionnelle initiale. Nous avons aussi les articles 54, 55 et 59 qui permettent le financement de projets spécifiques.

Dans le cadre des crédits approuvés par le Parlement avec le budget 2020, le SEFRI dispose donc de certains moyens financiers pour la promotion de projets. Au total, les fonds approuvés par le Parlement s'élèvent à près de 48 millions de francs pour la promotion de projets. Cela nous donne donc une certaine flexibilité pour définir l'orientation des mesures.

En outre, il faut noter que, cette année, quelques dépenses dans la promotion de projets de formation professionnelle vont être supprimées en raison précisément de la crise du coronavirus. Ainsi la fondation Swiss Skills vient de reporter les Swiss Skills 2020 à 2022. Cela permettra, dans cette masse de 48 millions de francs, de libérer encore des fonds pour mieux mettre l'accent sur l'apprentissage et la promotion de la formation professionnelle.

Nous avons donc la base juridique et les moyens financiers pour entreprendre des mesures ciblées. Nous sommes

AB 2020 N 528 / BO 2020 N 528

actuellement au travail avec les partenaires de la formation professionnelle. Ils sont engagés dans cette problématique au sein de l'organe de pilotage "Formation professionnelle 2030" en formant et dirigeant le groupe de travail "Recrutement des apprentis". Le but est de trouver des solutions rapides et facilement applicables.

Pour unir encore mieux ces forces, pour que tout le monde tire à la même corde dans la même direction, j'ai chargé le SEFRI de mettre en place une "task force" Perspectives apprentissage 2020 qui, jusqu'à la fin de l'année, va travailler extrêmement dur sur le sujet. Elle doit pouvoir réagir rapidement à l'évolution de la situation, de manière souple, agile et efficace. Elle doit garantir aux cantons, qui sont des partenaires extrêmement importants, aux entreprises formatrices et aux jeunes le meilleur soutien possible; elle doit aussi renforcer les acteurs locaux.

L'urgence, il ne faut pas l'oublier, est à différents endroits. Elle consiste d'une part, lors du passage de l'école obligatoire à la formation professionnelle, à être extrêmement attentif quand il y a des résiliations de contrats d'apprentissage, par exemple pour cause de faillite. D'autre part, il y a aussi le passage de l'apprentissage au marché du travail. Nous avons en plus une situation extrêmement différente d'un canton à l'autre. Vous



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Ausserordentliche Session Mai 2020 • Dritte Sitzung • 05.05.20 • 15h30 • 20.3163
Conseil national • Session extraordinaire mai 2020 • Troisième séance • 05.05.20 • 15h30 • 20.3163



avez des cantons qui sont extrêmement actifs. Demain, certains vont par exemple participer à la Journée intercantonale de la formation professionnelle à la radio; ou ils ont déjà mis en place eux-mêmes leur propre "task force".

Ce qu'il nous faut donc, ce ne sont pas des mesures fédérales centralisées, mais bien un soutien aux mesures prises par les cantons et les organisations du monde du travail. Elles sont de différents ordres – je ne vais pas les évoquer ici. Sachez simplement qu'il y a du travail, que nous sommes au travail et que nous allons tout faire pour passer ce mauvais cap et essayer d'assurer pour la jeune génération qui est en apprentissage ou qui va quitter l'apprentissage les meilleures conditions possibles pour la suite de la carrière professionnelle. Merci de soutenir cette motion.

La présidente (Moret Isabelle, présidente): La commission et le Conseil fédéral proposent d'adopter la motion.

Angenommen – Adopté

Schluss der Sitzung um 22.10 Uhr

La séance est levée à 22 h 10

AB 2020 N 529 / BO 2020 N 529